

SDHI



Que cachent ces quatre lettres ?

SDHI comme Succinate DesHydrogenase Inhibitor
(en anglais)

Une atteinte très grave au vivant.

Les SDHI constituent une famille de molécules inventées par la chimie industrielle des pesticides, destinés à détruire des organismes vivants, les champignons. Au départ, ce sont donc des fongicides, utilisés depuis les années 60, sur les cultures de céréales, fruitiers, pomme de terre, tomate, etc. jusque sur les stades et terrains de golf ! De fait, on en retrouve à l'état de traces dans toutes les eaux de Franche-Comté.

Les industriels des pesticides depuis les années 40-50 ont développé différentes stratégies pour réduire les impacts des concurrents des cultures : insectes, au sens large, herbes et champignons.

Quelques objectifs : atteindre le système nerveux, bloquer le développement des organismes et des cellules de différentes manières, bloquer ou perturber les fonctionnements énergétiques des cellules... Les SDHI relèvent de cette dernière catégorie : ils bloquent en effet l'exploitation de l'énergie contenue dans l'acide succinique ou succinate, un dérivé des glucides (sucres), grâce à une enzyme qui permet de lui arracher deux atomes d'hydrogène. Ceci se passe au sein de petits organes intracellulaires, les mitochondries. Il s'agit donc d'une atteinte à un élément clé de la vie cellulaire.

Problème majeur : toutes les cellules animales, végétales, de champignons et de très nombreuses bactéries exploitent les mêmes ressources énergétiques, avec les mêmes processus. S'attaquer ainsi aux champignons, c'est donc aussi s'attaquer à la quasi-totalité des formes vivantes, dont notre espèce humaine, bien évidemment.

Ils sont ainsi mis en cause dans ce que l'on nomme les maladies métaboliques, celles mettant en cause les mitochondries. Les anomalies de la SDH sont associées à de nombreuses maladies humaines, telles que cancers, neuropathologies, obésité, cardiopathies, etc...

SDHI Derrière ces quatre lettres, un scandale.

Des autorisations prises à la légère et sous le poids des lobbies.

Les SDHI actuellement autorisés en France, au nombre de 11, ont été mis sur le marché le plus officiellement possible sous le contrôle des Agences d'Etat, les AFSSA et AFSSET confondues en 2010 dans l'ANSES, Agence Nationale de Sécurité Sanitaire de l'alimentation de l'environnement et du travail. Sur la base d'études tronquées insuffisantes ou négligées.

Des autorisations maintenues, sans aucune discussion scientifique.

Confrontée en 2018 à une mise en cause publique par des scientifiques mondialement reconnus dans le domaine des maladies métaboliques, cette agence joue le mépris, la montre et ne remet absolument pas en cause l'utilisation de molécules aussi dangereuses que les SDHI. Ne sollicite même pas d'études complémentaires, s'il en était encore besoin, ne serait-ce que sur les effets sur plusieurs générations mal connus (effets épigénétiques).

Ces molécules seront donc de nouveau utilisées en 2020 et iront augmenter l'empreinte « pesticides » sans cesse croissante de notre planète...

Pour en savoir plus,
les livres de **Fabrice Nicolino**, dont **Le crime est presque parfait**. Editions Les Liens qui libèrent. Sept. 2019.

Signez et faites signer l'Appel des Coquelicots

<https://nousvoulonsdescoquelicots.org/>



NOUS VOULONS
DES COQUELICOTS

APPEL À LA RÉSISTANCE POUR L'INTERDICTION DE TOUS LES PESTICIDES

**Retrouvez-nous tous les 1ers vendredis du mois au rassemblement
devant la mairie à 18h30 !**

« Ne pas jeter sur la voie publique »